



MARCHES PUBLICS

Marché de Fournitures – Accords cadres à bons de commande « impression des supports de communication du PNRA »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : E. BERTHOU (technique), M-J LEZENVEN (administratif)
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : eric.berthou@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché de fournitures, en application de l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 relatifs aux marchés publics
- Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, et est soumis aux dispositions des articles 27 et 78 du décret 2016-360
- Accords-cadres à bons de commandes d'une durée de 3 ans
- Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG fournitures courantes et de services en vigueur.

Montant minimum : 15 000 € / an pour l'ensemble des lots.

B.Objet du marché :

Publication de différents documents du syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique

La consultation est scindée en 4 lots

- lot 1 : documents promotions
- lot 2 : documents pédagogiques
- lot 3 : cartes touristiques
- lot 4 : supports

Les candidats pourront soumissionner sur un, plusieurs, ou la totalité des lots.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot. L'attribution s'effectuera par lots séparés.

Dans le cas où un candidat serait attributaire de plusieurs lots, le contrat de fourniture pourra regrouper les conditions des différents lots.

Pas de variante.

C.Caractéristiques :

Les fournitures faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes en vigueur au moment de la livraison.

Le PNRA demande au prestataire que les procédés utilisés pour la fabrication et l'impression des supports de communication présentent des garanties à la fois écologiques et esthétiques et qui s'inscrivent dans une démarche environnementale (respect des normes FSC-PEFC et / ou imprim/vert ou équivalent. Le fournisseur devra authentifier les labels ou agréments dont il bénéficie.

Le descriptif par lot se trouve en annexe.

- lot 1 : documents promotions
- lot 2 : documents pédagogiques
- lot 3 : cartes touristiques
- lot 4 : supports

Les fournitures du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

Remarque générale :

- 1) Les quantités sont indicatives et approximatives.
- 2) Toutes les éditions devront intégrer les caractéristiques de la nouvelle ligne graphique.
- 3) Le candidat devra mentionner dans sa proposition le délai de réalisation pour chaque lot et fournir un échantillon.
- 4) Pour des besoins ponctuels, le PNRA se réserve le droit de demander une prestation non prévue aux bordereaux de prix. L'exécution de cette prestation sera assujettie à la production d'un devis original par le titulaire du lot correspondant à la demande.

D. Modalités de commande et de livraison

1) la commande

Les commandes, après accord des Bons A Tirer, seront passées par le moyen de bons de commande transmis par fax ou par voie électronique portant visa de la Présidente, du directeur ou du directeur-adjoint.

Il ne sera pas fixé de montant minimum pour une commande.

2) la livraison

Les fournitures sont livrées au siège du Parc naturel régional d'Armorique (15 places aux foires). Les jours d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Les livraisons seront fractionnées en fonction des commandes réalisées.

Les vérifications quantitatives et qualitatives seront effectuées lors de la livraison de la fourniture sur le bon de livraison et la signature du représentant du Parc naturel régional d'Armorique vaudra pour acceptation des colis.

En cas de non-conformité de la livraison avec les Bons A Tirer et les caractéristiques des fichiers transmis par le titulaire de la PAO, le titulaire s'expose au remplacement, à ses frais et risques de la même prestation dans le même délai de la commande initial. Le rejet des fournitures, non conforme à la commande, est prononcé dans un délai de 3 jours, à partir de la livraison. Passé ce délai, l'admission des fournitures est réputée acquise.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A. Forme du marché :

Marché de fournitures, traité à prix ferme, actualisable

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage. De même, les prix comprennent les frais de transport et de déchargement.

Les fournitures seront réglées par application des prix unitaires nets aux quantités livrées.

B. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale de 36 mois à compter de la notification du marché et de l'ordre de service par lettre recommandée.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

1. Qualité des produits / Démarche environnementale	40 %
2. Prix	40 %
3. Délais – réactivité - services	20 %

Les critères 1 et 3 sont pondérés (voir règlement de consultation).

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné du ou des bordereau(x) complété(s) selon les prescriptions du cahier des charges et des 4 fiches produits annexées au cahier des charges sous format pdf,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

E. Modalité de paiement :

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié place Saint-Yves – 29460 DAOULAS.

F. Pénalités :

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit pour l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Pénalités de retard : application des dispositions de l'article 14 du CCAG Fournitures courantes et Services.

G. Litige :

Le présent marché est soumis au droit français.

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____